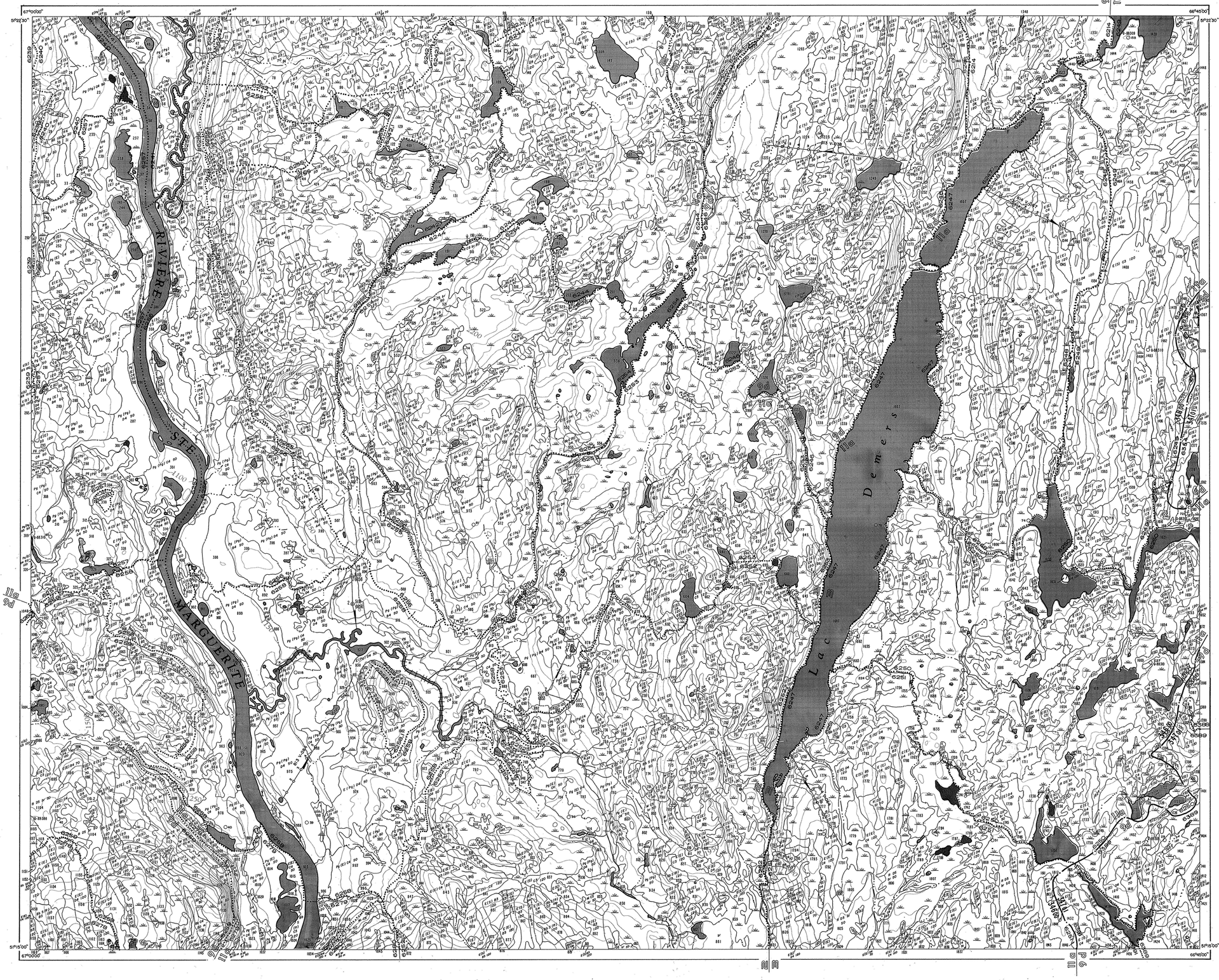

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— à sapin et/ou épinette blanche
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à mélèze
— à pin gris
— à thuya (cèdre)
— à pruche
Pessière
— (épinette noire et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à mélèze
— à pruche
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à sapin et/ou épinette
— (plantation d'épinette blanche)
— (plantation d'épinette noire)
— (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— à sapin et/ou épinette (occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— à thuya (cèdre)
— à épinette noire et/ou épinette rouge
— à pin blanc et/ou pin rouge
— à pin rouge
— à pin gris
— à pruche
— (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — et/ou rouge (s'ils occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — (plantation d'épinette blanche)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — (plantation de pin sylvestre)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze sacrin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Feuillus tolérantes	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	FJ PG	FJ PG (F)	FJ PG (R)
— — — — avec pin blanc	FJ PB	FJ PB (F)	FJ PB (R)
— — — — avec pin rouge	FJ PR	FJ PR (F)	FJ PR (R)
— — — — avec résineux	FJ R	FJ R (F)	FJ R (R)
— — — — avec épinettes	FJ E	FJ E (F)	FJ E (R)
— — — — avec épinettes et/ou pin rouge	FJ EPR	FJ EPR (F)	FJ EPR (R)
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin	BB S	BB S (F)	BB S (R)
— — — — avec épinettes noire ou rouge	BB EP	BB EP (F)	BB EP (R)
— — — — avec pin gris	BB PG	BB PG (F)	BB PG (R)
— — — — avec pin blanc	BB PB	BB PB (F)	BB PB (R)
— — — — avec pin rouge	BB PR	BB PR (F)	BB PR (R)
— — — — avec résineux	BB R	BB R (F)	BB R (R)
Bétulaie à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ PB	BJ PB (F)	BJ PB (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	FJ PB	FJ PB (F)	FJ PB (R)
— — — — avec pin rouge	FJ PR	FJ PR (F)	FJ PR (R)
Peuplements avec sapin	Sapin	Sapin (F)	Sapin (R)
— — avec pin gris	PG S	PG S (F)	PG S (R)
— — avec pin blanc	PB S	PB S (F)	PB S (R)
— — avec pin rouge	PR S	PR S (F)	PR S (R)
— — avec épinettes noire ou rouge	PE S	PE S (F)	PE S (R)
— — avec résineux	R S	R S (F)	R S (R)
Cédrière rouge	Cedre	Cedre (F)	Cedre (R)
Cédrière résineuse	CR	CR (F)	CR (R)
Mélanges à feuillus tolérants sur station humide	MFh	MFh (F)	MFh (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences intolérantes
— d'essences tolérantes
— sur station humide
(plantation)
Bétulaie à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à bouleaux jaunes
Peuplements
Cédrière rouge
Cédrières
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à bouleaux jaunes
— à peupliers
— à feuillus d'essences intolérantes
— à feuillus d'essences tolérantes
Peuplements de peuplier
— de bouleau jaune
— de peuplier
— de peuplier hybride
— de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Coupe partielle
Coupe totale
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche uniquement
⊖ 18 à 50 %
⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlé
Chablis total
Chablis partiel
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	80-30	30-80
50	41-60	90-30	30-90
70	61-80	100-30	30-100
90	81-100	120-30	30-120
120	101 et plus	150-70	70-150

FORÊT HÉDIENNE

Je (jeune indégrinée): Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans
Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans
Vieillissante (vieille indégrinée): Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 30 et 70 ans
Autres peuplements, majorité des tiges est plus de 60 ans

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 20m	2 17m	3 14m	4 11m	5 7m	6 4m
A 90%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 10%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 75 %	**
Abrupte	76 % et plus	***
Superficie entourée de pentes ≥ 76 %		

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

5 B D 13 cp 50 H 60
— densité
— classe de pente
— classe d'âge
— hauteur
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous groupe d'essences
— groupement d'essences

R C1 H 60 X1
— classes de pente
— classe d'âge
— année de l'origine
— hauteur
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - CONSULTANTS FORESTIERS D.G.R. INC. — SIGNATURE: Jacques Lafontaine
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. — SIGNATURE:

Photographie aérienne: 1988-89
Carte forestière: Année de publication: 1989
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 94-3
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 22*

Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 16
Concessionnaire ou autres: 04

Bassin hydrographique: 34600*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:

Municipalité: 97800*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 6253*
Région écologique: 11a*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 920 SEPT-RIVIÈRES

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du 15/5/88
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-0-11 S.E. S.O.	22-0-10 S.E. S.O.	22-0-9 S.E. S.O.
22-0-6 N.E. S.E. S.O.	22-0-7 N.E. S.E. S.O.	22-0-8 N.E. S.E. S.O.
22-0-3 N.E.	22-0-2 N.E.	22-0-1 N.E.

22 0/7 S. O.